

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 81 (1993)

Heft: 10

Artikel: Ce que la presse n'a pas dit

Autor: ap

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-280415>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 24.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Femmes réfugiées

La parole aux oubliées

(sc) – Contrairement à une idée largement répandue, il y a parmi les réfugiés autant, sinon plus, de femmes que d'hommes. La majorité des quelque 17 millions de réfugiés que compte notre planète sont précisément des mères avec leurs enfants.

La plus grande partie d'entre eux vit dans les pays du tiers monde, qui partagent comme ils le peuvent leurs ressources déjà insuffisantes.

En Suisse, les femmes réfugiées sont minoritaires. Du fait de leur culture qui souvent leur laisse peu de place, leur présence se fait discrète et leurs voix ténues. Beaucoup ont subi des violences d'ordre sexuel dont elles n'osent témoigner et qui ne constituent d'ailleurs pas un motif suffisant pour obtenir l'octroi de l'asile.

Un ouvrage récemment paru lève le voile sur la situation de nos sœurs venues d'ailleurs. Suite à l'initiative du groupe de travail Femmes réfugiées, le Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes a en effet publié, avec le soutien de l'Office fédéral des réfugiés et de l'Organisation suisse d'aide aux réfugiés, un manuel à l'enseigne de *Femmes réfugiées en Suisse*.

Véritable mine de renseignements de tout ordre, cet ouvrage est le fruit d'une enquête réalisée auprès de 300 services travaillant dans le domaine social. Faisant la part belle aux expériences vécues par les exilées, elle a récolté des informations indispensables qui faisaient pourtant défaut jusqu'ici.

Dû à la plume de 50 auteures, le manuel est bien sûr au service de tous les travailleurs sociaux en contact avec les réfugiées: autorités, œuvres d'entraide, services publics et privés. Il se veut surtout guide pratique écrit de femme à femme pour aider la réfugiée à se mouvoir dans le quotidien helvétique et à affronter les difficultés de tout ordre qui la guettent dans les divers domaines du couple et de la famille, de la planification des naissances, de l'éducation des enfants, de la séparation, du divorce, de la solitude, de la santé, de la formation, du travail, du logement et des procédures à suivre.

L'ouvrage est en vente dans les librairies ainsi qu'à l'OCFIM, 3000 Berne. Pour tous renseignements, s'adresser au Bureau fédéral de l'égalité, tél. (031) 61 68 40.

Conférence de Pékin

Encore le néant

(pbs) – Bureaux de l'égalité, organisations féminines?... Même combat! et le combat continue. C'est ce qu'on peut conclure du dossier paru dans FS à fin août. La préparation de la prochaine conférence sur la situation des femmes de l'ONU, à Pékin probablement en 1995, devrait être l'occasion de cette nécessaire et bien naturelle collaboration. Comment les choses se présentent-elles?

La conférence de Vienne sur les droits de l'homme a été importante pour les femmes à un double titre. D'une part, elle a fait une priorité, pour les gouvernements et pour les Nations Unies, de la promotion et de la mise en œuvre de l'égalité de droits entre hommes et femmes, et de la pleine intégration des femmes dans le processus du développement. D'autre part, la conférence a reconnu *de facto*

l'importance du rôle des organisations non gouvernementales; même M. Flavio Cotti l'a reconnu dans sa déclaration devant l'assemblée plénière.

Or, renseignements pris à bonne source à fin août, rien encore ne se passe en Suisse, comme c'est le cas ailleurs, pour la préparation de la Conférence de Pékin. Encore aucun écho d'une prise de contact entre le secteur officiel et les organisations féminines, comme on l'avait fait avant d'autres conférences similaires, pour discuter l'ordre du jour et préparer la documentation.

Qui va prendre l'initiative?

Révision de l'AVS

A qui profite le retard?

(pbs) – On croyait que c'était gagné, que le modèle du splitting adopté par le Conseil national allait l'être aussi finalement par le Conseil des Etats après élimination de différences mineures. Il n'en est rien. Devant la commission du Conseil des Etats, le groupe démocrate-chrétien a relancé l'idée d'une rente uniforme et a demandé que le Conseil fédéral étudie à nouveau cette solution. Les partis gouver-

nementaux ont soutenu cette demande, ce qui devrait encore retarder l'adoption de la 10^e révision de l'AVS.

Initiative du 3 mars

Ce que la presse n'a pas dit

(ap) – Le 10 septembre était organisée à Berne une conférence de presse... pas comme les autres! Nous étions convoqués symboliquement à la place Helvetia. A 10 heures précises, Rose-Marie Bär, conseillère nationale (PES) grimpe sur le premier palier du socle de la fontaine monumentale et proclame le lancement de l'initiative «Pour une représentation équitable des femmes dans les autorités fédérales». Interviennent alors les Femmes silencieuses, troupe de théâtre de Genève, dans un sketch mimé, fort bien inventé, où l'Helvetia du monument est interpellée. Point n'est besoin de paroles pour démontrer l'égalité.

Le second acte se passe dans un petit restaurant de quartier, rempli en un instant de tous les journalistes et photographes. Rose-Marie Bär donne la parole à 7 – le chiffre est symbolique! –

Arrêtez la violence

(sch) – La Fédération suisse des femmes protestantes a lancé récemment une pétition demandant aux autorités fédérales et cantonales de favoriser dans toute la population, enfants, jeunes et adultes, la prise de conscience que les conflits doivent être résolus sans recourir à la violence.

On ne peut continuer à accepter la spirale de la violence qui existe aussi bien chez nous que dans les pays en guerre: des femmes, des hommes sont journalièrement agressés, des enfants abusés et battus par leurs proches, tabassés par leurs camarades. Une campagne nationale – du même type que Stop sida – pourrait être organisée afin de sensibiliser l'ensemble de la population au fait que les conflits peuvent être gérés pacifiquement.

La pétition est soutenue par des femmes parlementaires et par plusieurs associations féminines. Elle sera remise au Conseil fédéral le 9 décembre. Des textes peuvent être obtenus au secrétariat de la FSFP, Winterthurerstrasse 60, 8006 Zurich, tél. (01) 363 06 08. Vous pouvez aussi détacher le bulletin ci-dessous que Femmes suisses vous offre et le faire signer autour de vous.

Pétition «Arrêtez la violence»

(Peuvent signer des personnes de tout âge résidant en Suisse ou à l'étranger.)

Nom

Prénom

Adresse

NPA/Lieu

A envoyer avant le 30 novembre à Femmes suisses, case postale 1345, 1227 Carouge.

des 24 initiantes, une Tessinoise, deux Romandes et quatre Alémaniques, qui exposent leur point de vue à tour de rôle; questions, réponses, photos... comme dans toutes les conférences de presse. Mais ce n'est pas fini: les Femmes silencieuses font le tour de la salle en brandissant des ballons sur lesquels est écrit: patience, Geduld, patience, Geduld... Elles s'alignent, les ballons éclatent, la conférence de presse est terminée.



L'Helvetia du logo de l'initiative – sur fond de soleil – tient une plume pour corriger la loi et s'appuie sur un paragraphe.

Interruption de grossesse

Colloque

(sk) – Une initiative parlementaire demande la révision des paragraphes concernant l'avortement dans le Code pénal (interruption de grossesse non punissable durant les trois premiers mois). Les délibérations du Conseil national débuteront en 1994.

Un colloque, d'ores et déjà agendé au samedi 30 octobre à Berne, devrait permettre de réactiver une discussion latente depuis plusieurs années. Son but, outre une information sur l'état actuel de la question, est l'élaboration d'un consensus pour la marche à suivre et la mise sur pied d'un lobby largement soutenu. Plusieurs associations se sont déjà annoncées participantes, notamment l'Association suisse pour les droits de la femme (ADF), l'Alliance de sociétés féminines suisses (ASF), l'Organisation pour la cause des femmes (OFRA) et les associations liées à la décriminalisation de l'avortement.

Les organisatrices lancent un appel à toutes les organisations, associations et personnes intéressées à participer à ce groupe de travail (français et allemand sans traduction) afin qu'elles s'annoncent au plus vite auprès de:

**OFRA-CH, Bollwerk 39,
3011 Berne.
Tél. (031) 311 38 79.**

Rencontre des théologien(ne)s

Mystique féminine

(c) – Des œuvres d'art féminines et chrétienne créées pendant la guerre de Trente Ans ont été au centre de la rencontre annuelle de l'Association suisse des théologien(ne)s, les 5 et 6 septembre dernier à Bâle. Veronika Merz, traductrice de littérature juive et féministe, a emmené une vingtaine de participantes à Bad Teinach en Forêt-Noire (Allemagne). Elles ont pu observer les tableaux d'autel, inspirés de la mystique juive de la kabbale, qui, à travers de nombreuses figures de femmes, expriment l'espérance de la princesse Antonia en un temps de paix. Ce document de mystique chrétienne, dont l'état de conservation est exceptionnel, veut enseigner à s'ouvrir à une largeur et à une profondeur intérieure plus grandes.

Née il y a plus d'une cinquantaine d'années, l'Association suisse des théologien(ne)s a ajouté maintenant à son nom le terme de «réformées». Cela devrait favoriser la fondation d'une Association de théologien(ne)s catholiques, sans perdre de vue les intérêts professionnels des femmes pasteurs, que la récession rend encore plus urgents.

Assurance maternité

La gestation continue

(sk) – Comme nous l'avions annoncé dans notre dernier numéro, un comité s'est créé pour relancer le débat sur l'assurance maternité, en particulier en revendiquant un congé maternité payé de seize semaines. Nombreuses ont été les lectrices qui nous ont fait parvenir leur soutien à cette pétition.

Depuis, la situation a évolué. Une majorité de femmes trouvent ce projet trop minimaliste. Le comité vaudois a planché sur une plate-forme pour une véritable assurance et protection de la

maternité, plate-forme qui a été adoptée par le comité national. Quant aux Tessinoises, elles ont concocté une pétition allant dans le même sens (voir pages cantonales). Le comité en gestation lance donc un nouveau manifeste Pour une véritable reconnaissance de la maternité. S'interrogeant sur l'eurocompatibilité de notre pays – la Suisse en ce domaine fait figure de tiers monde de l'Europe – le manifeste comporte les revendications suivantes:

- une assurance maternité indépendante de l'assurance maladie;
- un financement solidaire;
- un congé maternité payé intégralement d'au moins 16 semaines après l'accouchement;
- un mois de congé supplémentaire pour les femmes qui alaitent;
- la compensation intégrale du salaire en cas d'incapacité de travail liée à la grossesse;
- la possibilité de prolonger le congé maternité par un congé parental (père ou mère) avec garantie de l'emploi;

- l'extension de ces mesures aux familles qui accueillent un enfant en vue d'adoption.

L'ensemble de ces revendications conclut par la nécessité de développer une réelle politique de la famille (allocations, prestations, bonus éducatif, structures d'accueil des enfants, etc.), cela s'inscrivant dans le cadre de l'Année de la famille.

Si vous voulez des manifestes à faire signer, et/ou si vous désirez participer à cette campagne, contactez le «comité en gestation»:

Vaud: Collectif femmes en grève, case post. 275, 1000 Lausanne 17, tél. (021) 312 37 96.

Genève: Collectif 14 Juin, Terreaux-du-Temple 6, 1201 Genève.

Fribourg: SSP/VPOD, case postale 971, 1700 Fribourg, tél. (037) 22 74 45.

La Chaux-de-Fonds: Nadia Personeni, Jardins 3, 2300 La Chaux-de-Fonds.

Valais: Liliane Andrey, La Ferme, 1906 Charrat, tél. (027) 23 15 05.

Délemont: Guite Theurillat, rue Chêtre 13, 2800 Délemont.

Coordination: SSP/VPOD, case postale 1360, 1001 Lausanne, tél. (021) 323 88 33.



La Faculté de théologie ouvre une inscription pour un poste

de professeur ordinaire de science des religions

Enseignement sur deux axes principaux: a) introduction à la connaissance des phénomènes religieux non chrétiens; b) réflexion fondamentale sur le phénomène religieux, sa genèse et ses structures.

Le titulaire devra être capable de collaborer aux enseignements parallèles existant dans d'autres facultés de l'Université, notamment dans le cadre du «Département inter-facultaire d'histoire et des sciences des religions», et aux enseignements d'histoire des religions de la Faculté de théologie de l'Université de Neuchâtel et de la Faculté des lettres de l'Université de Genève.

Entrée en fonction: **1er septembre 1995.**

Le domaine de spécialisation ne devrait pas être l'Islam. Les candidats doivent être porteurs d'un doctorat de science ou d'histoire des religions, ou d'un doctorat en théologie (ou titre jugé équivalent).

Les dossiers de candidature doivent parvenir avant le **15 décembre 93** au Doyen de la Faculté de théologie, Université de Lausanne, BFSH 2 - CH - 1015 Lausanne. Le cahier des charges peut être obtenu auprès de la Faculté.

Soucieuse de promouvoir l'accès des femmes à la carrière académique, l'Université encourage les candidatures féminines.